

CRITERES DE SELECTION DE L'APPEL A PROJET MEDICO-SOCIAL N°2011- 04

grille de cotation des projets

critères		coefficient de pondération	cotation
Capacité à faire du promoteur	expérience de prise en charge ou actions au bénéfice de personnes atteintes de maladies chroniques	4	/4
	expérience de prise en charge ou actions au bénéfice de personnes détenues ou sortant de prison	4	/4
	expérience dans la gestion d'un établissement médico social	3	/4
	faisabilité du calendrier et délai de mise en œuvre	2	/4
	modalités de recueil et de traitement des données d'activité	3	/4
Qualité du projet	composition de l'équipe pluridisciplinaire	4	/4
	adéquation du projet aux besoins des personnes prises en charge	4	/4
	mode d'organisation et de fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire	4	/4
	localisation des logements et du local ACT	4	/4
	formation et soutien aux personnels	4	/4
Partenariat et ouverture	partenariat avec le SPIP et les directions d'établissements pénitentiaires	4	/4
	coopération avec le secteur médico-social	4	/4
	coopération avec le secteur social	4	/4
	coopération avec le secteur sanitaire	4	/4
	intégration et travail en réseau	4	/4
Cohérence financière du projet	cohérence du budget prévisionnel	4	/4
	cohérence du dossier financier	4	/4
Garantie des droits des usagers	modalités de mise en place des outils de la loi n°2 002-2	4	/4
	prévention et traitement de la maltraitance	4	/4
	modalités de pilotage de la démarche d'évaluation	4	/4
TOTAL			